

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2120

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 51

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« d'un usager »

les mots :

« des usagers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.